

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 13/07/2021

NOM DE L'ASSOCIATION :AIR PIOUPIOU (W051005066 )

ADRESSE DE L'ASSOCIATION: ALLORACLETTE;Le Val Saint Bernard; Allée des Boutiques;05330 Saint Chaffrey

Une réunion en assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 13/07/2021 à 19h au siège de l'association entre les membres de AIR PIOUPIOU suite à une convocation préalable envoyée par courrier électronique par le président suivant les dispositions des statuts.

Quinze des membres présents ou représentés ont assisté à la réunion sur les vingt-neufs membres de l'association. Leur présence a été notifiée conformément aux conditions de quorum exigées par les statuts. La délibération est donc valable.

Monsieur Eugene conduit la réunion en sa qualité de président de l'association. Il rappelle que l'assemblée générale extraordinaire a été organisée en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant : entrée de Mr Basile Buisson, déjà membre de l'association, dans le bureau de l'association dans le rôle de vice président; Basile Buisson nationalité Française profession:travailleur indépendant, domicilié à: Ancienne Mairie 05100 Puy Saint André, mail:buisson.basile@ymail.com, tel: 0675018871, licence FFVL n°2011475K. Faisant état des motifs source de cette proposition, le président présente aux membres les documents y afférents. Les débats sont lancés : la discussion convient de l'opportunité de cette entrée.

Un vote à bulletin secret est organisé; résultat du vote dépouillé par les membres du bureau : 15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention.

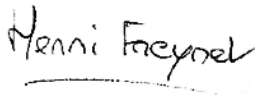
Après délibération, l'assemblée générale décide donc de valider l'entrée de Mr Basile Buisson dans le rôle de vice président du comité directeur

La réunion s'est clôturée à 20h

Fait le 13/07/2021, à St Chaffrey

Le Secrétaire: Henri Freynet

Le Président: Yannick Eugene



Le Trésorier: M Monsallier

Le Vice Président: Basile Buisson

